



PROCÈS-VERBAL

Du 11 juin 2026

Le onze juin deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Regrippière, dûment convoqué le 3 juin 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire.

Membres en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 18

Présents : Pascal EVIN, François LUCAS, Vanessa DHENIN, Franck BOUCHEREAU, Bérengère LAMBERT, Alexandre BARON, Matthieu DEROUET, Cécilia FONTENEAU, Julien KOSIR, Peggy LAURENT, Gwenola MOURAUD, Quentin PAQUEREAU, Clémence PETITEAU, Gwladys PROUST, Bérénice RICHARD, Bernard SOURISSEAU, Sandra TIENNAULT,

Absents : Cédric CARETTE, Steven VAIDIE

Pouvoirs : Steven VAIDIE a donné pouvoir à Alexandre BARON

Secrétaire : Bernard SOURISSEAU

Assiste également à la séance : Nadège MENARD, secrétaire de mairie.

Sous réserve d'approbation du présent procès-verbal par le Conseil Municipal lors de la réunion du 2 juillet 2026.

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 7 MAI 2026

Il n'y a aucune remarque concernant le compte rendu.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 7 mai 2026.

2- DÉCLARATIONS DE BIENS SOUMIS AU DROIT DE PRÉEMPTION

Il est donné lecture de déclarations d'intention d'aliéner sur lesquelles la commune a le droit de préemption, à savoir :

Déclaration reçue en mairie le 20 mai 2026 :

- E189 16 rue d'Anjou 263m²

Appartenant à Monsieur Gaëtan BOUVET, demandée par Maître LAINE notaire à NANTES, parcelle située en zone Ua.

Déclaration reçue en mairie le 21 mai 2026 :

- C947 20 rue de la Petite Pièce 455m²

Appartenant à Madame Coralie RICHARD et Monsieur Mickael BOUTOUIL, demandée par Maître PENARD notaire à VALLET, parcelle située en zone Ub.

Déclaration reçue en mairie le 2 juin 2026 :

- E147 rue d'Anjou 93m²
- E150 rue d'Anjou 140m²
- E140 rue d'Anjou 73m²

Appartenant aux consorts PICOT, demandée par Maître PENARD notaire à VALLET, parcelle située en zone Ua et A.

Déclaration reçue en mairie le 4 juin 2026 :

- E1638 Place de l'Eglise 126m²

Appartenant à la SCI FABEM, demandée par Maître PENARD notaire à VALLET, parcelle située en zone Ua.

Après avoir pris connaissance de ces déclarations et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **RENONCE** à son droit de préemption sur ces biens.
Le Maire est chargé de transmettre ces déclarations.

3- JURÉS D'ASSISES

Après avoir pris connaissance des dispositions, le Conseil Municipal nomme par tirage au sort, trois personnes susceptibles de siéger en qualité de jurés aux assises de Loire-Atlantique en 2027 :

- ☐ Monsieur Quentin FONTENEAU né le 3/01/2000 à NANTES (Loire-Atlantique) domicilié 6 Moque Peigné 44330 LA REGRIPIERE
- ☐ Monsieur Patrice EMERAUD né le 18/08/1964 à LE LOROUX BOTTEREAU domicilié 3 Les Douves 44330 LA REGRIPIERE.
- ☐ Madame Marie SEROT épouse FARCIS née le 18/04/1988 à NANTES (Loire Atlantique) domiciliée 3 La Grande Morinière 44330 LA REGRIPIERE

4- INDEMNITE DE GARDIENNAGE EGLISE 2026

Considérant la circulaire ministérielle relative à l'indemnité de gardiennage de l'Eglise,

Et après discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de fixer l'indemnité de gardiennage pour l'année 2026 à 200 € qui sera versée à la paroisse St Vincent des Vignes

Cette indemnité sera versée une seule fois.

5- COMMUNAUTE DE COMMUNES SEVRE LOIRE : GROUPEMENT « ADHESION AU RESAH »

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.1414-3,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-2 et s.,

Vu le bulletin d'adhésion au RESAH,

Vu la convention de groupement de commandes intitulée « Adhésion au RESAH 2026 »

Vu la convention de mise à disposition pour le marché

Le RESAH est une centrale d'achat fonctionnant comme intermédiaire et qui vise à mettre à disposition auprès d'acheteurs publics des marchés publics. Les prix proposés par le RESAH notamment sur les prestations de télécommunications justifient une logique de mutualisation avec la Communauté de Communes Sèvre et Loire (CCSL) qui adhère au nom et pour le compte des communes par le biais d'une convention de groupement de commandes.

Considérant la nécessité de renouveler l'adhésion au RESAH,

Considérant l'intérêt technique, juridique et financier à recourir aux marchés mis à disposition par le RESAH,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'ADHERER** au groupement « Adhésion au RESAH 2026 »
- **D'APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commandes relative à l'adhésion au RESAH 2026
- **D'ACCEPTER** que la Communauté de communes Sèvre et Loire assure les fonctions de coordonnateur du groupement de commandes en application de l'article L.2113-7 du Code de la Commande Publique
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes
- **D'AUTORISER** Monsieur le président de la CCSL à signer au nom et pour le compte de la Commune les actes d'adhésion au RESAH
- **D'AUTORISER** Monsieur le président de la CCSL à signer au nom et pour le compte de la Commune les actes relatifs à la mise à disposition de marchés par le RESAH
- **D'AUTORISER** la conclusion d'une convention de mise à disposition pour le marché téléphonie fixe, data et services connectés avec un montant maximum de 8 000 euros
- **D'AUTORISER** la conclusion d'une convention de mise à disposition pour le marché téléphonie mobile avec un montant maximum de 2 500 euros

6- QUESTIONS DIVERSES

BUDGET

Chaque adjoint a présenté le budget qui lui était alloué et les échéances de réalisation.

BESNIER AMÉNAGEMENT

Le projet de la zone de la Guigneraie progresse favorablement. Des études sont actuellement en cours afin de valider les mesures de compensation liées à la zone humide.

Concernant la ZAC de la Fleurancellerie, la société Besnier a repris les négociations en vue de l'acquisition des terrains.

BAS DU BOURG

La réunion avec les riverains concernant l'aménagement des rues d'Anjou, des Fontaines et de l'impasse des Peupliers s'est très bien déroulée. Les remarques des habitants ont été notées et seront examinées par la suite avec le bureau d'études. Des passages auront lieu avec chaque riverain pour le projet des rues.

GARAGE DE LA ZONE DES TREIZE VENTS

Monsieur Emmanuel GUILLET prendra la suite de Monsieur Thierry MARTIN.

FÊTE DE LA MUSIQUE

Afin de garantir le bon déroulement de l'événement, une réunion de coordination est organisée en amont avec la gendarmerie et les services de secours pour définir les mesures nécessaires à la sécurisation de la manifestation.

200 ANS DE L'EGLISE

Lors de cette journée, l'église sera consacrée.

Concernant le programme de l'après-midi, il est envisagé de proposer, à partir de 14h30, un temps musical médiéval ainsi qu'un conte.

DIRECTRICES ECOLE PRIVÉE ET PUBLIQUE

Une nouvelle directrice prendra ses fonctions à l'école privée : Madame Julie Blanchard. Elle assurera également la direction de l'école de Clisson.

À l'école publique, Madame Carole Bertin est désormais nommée directrice titulaire. Elle n'exercera donc plus ses fonctions à titre intérimaire.

MESSAGERIE

Chaque élu disposera prochainement d'une adresse électronique au nom de la mairie. Cette mesure vise à renforcer la sécurité des échanges et à garantir la confidentialité des courriels liés aux activités municipales.

SKYLINE

Un projet de skyline est actuellement en cours de réalisation, intégrant l'église, la chapelle de la Fleurcellerie, l'éolienne, le pont gallo-romain et une feuille de vigne.

ENFANCE

Nous avons recruté une personne au poste de coordonnateur. Elle prendra ses fonctions lors de la dernière semaine d'août.

Une réunion de cohérence éducative s'est déroulée avec les deux directrices des écoles ainsi que la directrice de Croc'Loisirs. Cette rencontre s'est très bien passée et a permis de faire émerger plusieurs projets que le nouveau coordonnateur sera chargé d'animer.

Le bureau de l'association Croc'Loisirs a été entièrement renouvelé et compte désormais 12 bénévoles.

La fresque de l'école publique a été inaugurée récemment.

CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Lors de la cérémonie du 8 mai, dix enfants étaient présents.

Au dernier conseil municipal des enfants, les jeunes élus ont réfléchi à une animation à organiser avant la fin de l'année. Leurs différentes propositions se sont révélées convergentes. Il a ainsi été envisagé de préparer cette manifestation dans le cadre de la Semaine bleue, afin de favoriser les échanges intergénérationnels.

CADRE DE VIE

La commission souhaite rencontrer chaque association afin de mieux connaître ses activités et d'identifier ses besoins. À cette fin, elle invite les associations à convier ses membres à leurs assemblées générales.

La commission réfléchit également aux moyens de rendre le Forum des associations plus attractif et convivial afin d'encourager une plus grande participation du public.

MISSION LOCALE

La Mission Locale du Vignoble Nantais regroupe 30 communes. Elle a pour vocation de conseiller et d'accompagner gratuitement les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs démarches liées à l'orientation, à la formation, à l'emploi, mais aussi à la mobilité, à la santé, au logement et à de nombreuses autres thématiques du quotidien.

Des permanences ont été mises en place à Vallet, en complément de celles déjà assurées à Gorges.

En 2025, 22 jeunes de La Regrippière ont bénéficié d'un accompagnement par la Mission Locale.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Les élus ont été invités à découvrir la délégation du Vignoble à Clisson. Ils accueillent des services à vocation sociale ainsi que les services de voirie.

BÂTIMENTS CCSL

À la suite de la première réunion de la commission Bâtiments de la CCSL, il a été rappelé que la communauté de communes est propriétaire de dix bâtiments, dont l'école de musique et l'Espace Loire à Divatte-sur-Loire, dont la rénovation est prévue cette année.

La rénovation de la gendarmerie du Loroux-Bottereau figure également parmi les projets en cours.

[ZONE DE LOISIRS](#)

La plantation de 24 arbres est prévue entre septembre et octobre. Les trous de plantation seront réalisés prochainement et remplis de terre végétale en préparation de ces travaux.

[TERRITOIRE D'ENERGIE 44](#)

Julien KOSIR informe qu'il est élu délégué suppléant au sein de ce syndicat.